



francetélévisions



Le mouvement se poursuit à la Fabrication Siège

La grève a de nouveau impacté les éditions nationales de France 2 et France 3 ce mercredi 22 février. Le 19-20 déménagé en catastrophe à Varet, le 20h mis en image avec un unique OPV non permanent remplaçant un gréviste et un cadre réquisitionné (vive le droit de grève !).

Avant cela, la direction s'était distinguée par son sens aigu du dialogue social.

Convocation la veille à 15 h pour le lendemain matin 10 h 30 à une réunion de négociation qui ne s'est pas tenue faute de participants disponibles... Pas de problème pour la très bureaucratique DRH Siège qui a eu le culot d'adresser dans la foulée un compte rendu de cette réunion fantôme...

Dans le même registre de mépris, ce mercredi 22 février, et suite à la décision de l'AG de redéposer un préavis de grève pour mardi prochain (le 28 février), la direction nous a fait savoir qu'il ne se trouvait aucun responsable sur tout le Siège pour réceptionner le nouveau préavis qui, pour respecter le délai légal de 5 jours francs, devait impérativement être déposé ce mercredi soir avant minuit...

C'est donc Delphine Ernotte elle-même, présente dans les lieux, qui a dû réceptionner le préavis « collector ».

Pas sûr qu'elle apprécie tellement cette façon de mener le dialogue social au Siège...

Le mouvement se poursuit car le conflit était prévisible et n'a jamais été pris au sérieux.

La direction mise sur le pourrissement. Elle a tort !

Les nouveaux plannings imposés depuis début janvier en dépit d'une opposition de la quasi-totalité des salariés concernés génèrent une dégradation des conditions de travail sans précédent. Semaine en 5 jours, repos non consécutifs, multiplication des week end travaillés.

Travailler plus et plus mal, travailler un plus grand nombre de jours, changer de plateaux et de régies dans la même journée, avec des horaires aléatoires, incohérents, des plannings ingérables et souvent erronés et dont l'inéquité saute aux yeux (de 32 à 52 heures pour des salariés d'une même fonction).

Le travail en sous-sol, dans des locaux aveugles, avec le stress du direct et des horaires atypiques, crée des risques pour la santé et génère une pénibilité avérée. Personne ne le nie et cela justifie des contreparties. N'en déplaise aux managers qui, en dehors de la PDG, ne sont pas disponibles pour réceptionner un préavis de grève à 20h31 (voir le préavis de grève ci-dessous).

Paris, le 23 février 2017



Préavis de grève - Fabrication Siège

La mise en place des nouveaux plannings à la fabrication Siège à compter du 2 janvier entraîne une dégradation sans précédent des conditions de travail de salariés aux horaires atypiques en raison des exigences de l'actualité et de la nécessité d'assurer la continuité des productions.

A aucun moment lors de l'élaboration de son projet, et de sa présentation devant les instances sociales, la direction n'a pris en compte le point de vue des salariés qui se sont pourtant exprimés dans une pétition signée par 145 d'entre eux (plus de 80 % des salariés concernés).

Pire, alors qu'elle faisait appel à un cabinet extérieur afin d'analyser la situation en vue de l'améliorer, la direction a décidé de mettre en place son projet sans le faire évoluer et sans même attendre les conclusions de l'expert.

Le recours aux coupures de 2H30 et l'apparition de vacations uniques de moins de 7H entraîne mécaniquement une augmentation du nombre de jours travaillés sans baisser pour autant les amplitudes quotidiennes.

La planification sur quatre semaines, totalement fantaisiste, ne peut s'opposer aux dispositions de l'Accord Collectif sur les prises de congés (RTT, récupération) en introduisant de nouvelles contraintes pour les salarié-e-s.

La mutualisation des équipes prévue dans le projet ne peut être systématiquement généralisée à toutes les fonctions.

Les syndicats signataires exigent :

- la semaine de travail à 4 jours maximum
- la suppression des « petites journées » de moins de 7H de TTE
- la suppression des coupures de 2H30
- l'arrêt d'une planification fantaisiste sur 4 semaines
- respect de l'accord collectif quant au repos hebdomadaire
- le principe du volontariat pour la mutualisation
- l'internalisation d'émissions adaptées aux plateaux et régies du Siège

*20h31
après les annonces
de la grève
22/02/2017*

Afin d'obtenir satisfaction ils appellent les personnels concernés à cesser le travail le **28 février 2017** à compter de **19 h 29** pour une durée de **59 minutes**.

Paris,
Le 22 Février 2017

Pour la CGT

MUFFOLINI Boris
DS

Pour la CFDT

GRESSIER Marie-Laurence

Pour FO
Jean-Michel Seybald